

Le rafraîchissement observé depuis mi-avril, s'est accentué cette dernière semaine avec un plus bas à -1,6°C à Beauvais mardi 23. Malgré cela la fraîcheur actuelle ne compense pas l'extrême douceur de la première quinzaine. Les minimales restent excédentaires de 1,7°C sur le mois et les maximales de 0,5°C soit une moyenne journalière de +1,1°C. La pluie nous laisse un peu de répit, nous passons même légèrement sous les normales mensuelles. Les niveaux d'ensoleillement restent légèrement déficitaires de près de 15%.

Les -1,6° observés à Beauvais sont loin des -6,9°C du 6 avril 2021, mais les blés sont plus avancés. Le risque de gel de pollen n'est pas nul et sera à suivre.

Si des parcelles sont encore sous l'eau en vallée, les parcelles saines ressuint et les labours ont assez bien blanchi pour réaliser les semis de betteraves notamment. Les conditions n'étaient pas toujours idéales mais le calendrier avance. Après la période de froid actuelle, se sont les semis de maïs qui vont pouvoir être réalisés quand les sols se seront réchauffés. On peut considérer qu'il est trop tard pour envisager des semis d'orges de printemps qui risqueraient d'être assez fortement pénalisés en terme de rendement.

BLE

Protection phytosanitaire

En situations très précoces quelques épis ont pu être observés cette semaine, mais la végétation ralentit avec la fraîcheur, et la plupart des parcelles sont entre 2 nœud et dernière feuille pointante, plus rarement déployée.

Septoriose : situation stable attendre la dernière feuille si possible

Sur septoriose nous sommes toujours sur un niveau de risque climatique élevé pour les variétés très sensibles (notées 5 et moins telles que Rubisco, Sacramento ...) ET semées en octobre. Mais le froid bloque la maladie et dans la plupart des cas il va être possible d'attendre la dernière feuille pour positionner une association triazole + SDHI (ex Révystar XL 0,75 L/ha).

En situations très précoces, cette intervention est parfois déjà réalisée, en attente du relais de fin-gonflement à début épiaison (début floraison en situation à risque agronomique fusariose). Le message de la semaine dernière peut donc être repoussé d'une semaine.

Rouilles : risque climatique toujours élevé

Les modèles présentent un niveau de risque élevé pour l'année malgré le peu d'observations en plaine. Les pluies semblent laver régulièrement les pustules et le froid freine ces deux maladies. Elles seront désormais prise en compte dans le programme anti-septoriose.

Attention aux stades limites (hormones) :

Avec les produits à base de 24D seul, ne plus intervenir après le stade 2 nœuds, maxi épis 2 cm de long ;

Avec les produits type Bofix, ne plus intervenir après le stade 2 nœuds, maxi épis 3 cm de long. Avec les produits type Allié, ou Starane, respecter les stades limites réglementaires.

Les hormones ont besoin de température pour bien fonctionner, ce qui n'est pas le cas actuellement.

NB orges d'hiver : L'etheverse à 0,3L/ha contre la casse de cols d'épis a besoin de température et s'applique avant la sortie des barbes pour raison de sélectivité. Le mélange avec un fongicide est généralement possible, mais risqué avec un herbicide.

Apport d'azote de dernière feuille en vue

Sur les parcelles les plus avancées, la dernière feuille est en cours de sortie. La semaine prochaine les apports de dernière feuille pourront donc être réalisés sur les variétés précoces, en attendant d'intervenir sur les variétés tardives. Prévoir par exemple de couper la sole de blé en deux et de programmer deux chantiers d'épandage sur 2 semaines.

Dans les conditions de l'année, et sur de grosses biomasses, il est délicat d'apprécier à vue l'état nutritionnel des blés. Moduler avec un outil de pilotage tel que « Mes Sat'images ».

COLZA

Les parcelles ont bien avancé, les plus précoces sont au stade G4. Avec le froid il y a peu de raison de relayer le fongicide du stade G1. Les ravageurs sont peu présents et de toute façon non seulement les mélanges insecticides + fongicides ne sont pas autorisés en floraison, mais de plus après un fongicide à base de triazole ou d'imidazole, on ne peut plus appliquer d'insecticide tant qu'il y a des fleurs. Pas d'autre choix donc que de laisser faire les processus de régulation naturels.

NB : la plage horaire autorisée sur colza en fleur de 2 heures avant le coucher du soleil, jusqu'à 3 heures après, s'applique à toutes les interventions phytosanitaires et pas seulement insecticide.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 23 avril 2024 (BSV G.C. N°14). « La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambre d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »